



Plan local de l'habitat et Révision du PLU

Commune de Courdimanche



Image © 2005 DigitalGlobe

© 2005 Google

Le PLH 1/4

- Un document structurant pour les années 2009 à 2015
- Engagement de construction et répartition par typologie de logements :
 - Locatif social
 - Accession à la propriété sociale
 - Accession à la propriété classique

Le PLH 2/4

- Aujourd'hui:
 - Un parc existant avec environ 22% en locatif social
 - Un parc social réparti sur tout le territoire
 - Une qualité des écoles publiques
 - Des problèmes de sécurité moindres que dans les villes avoisinantes

Une vraie mixité sociale et un habitat diversifié et de qualité

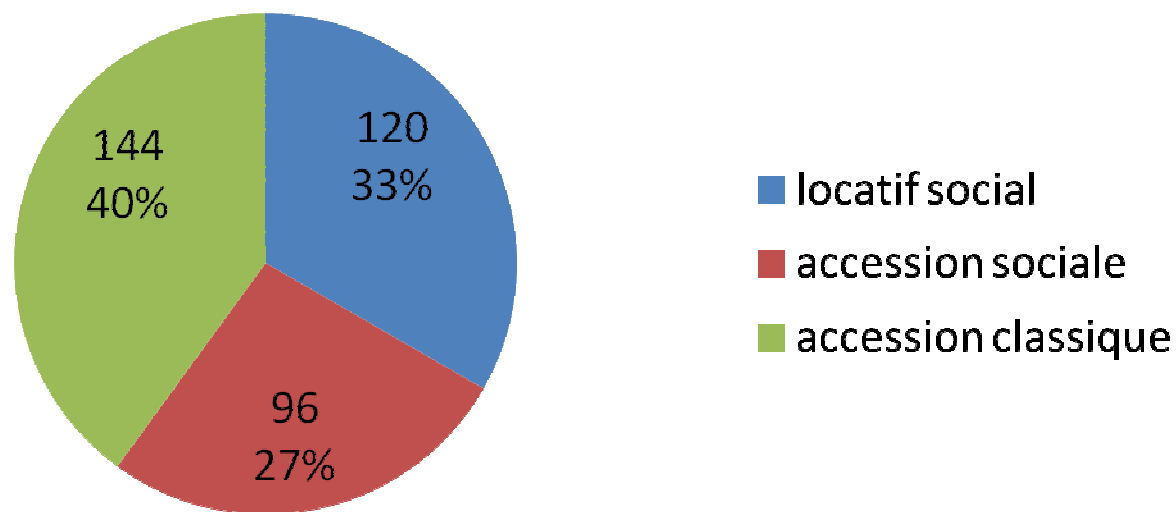
Le PLH 3/4

- Le programme élaboré cet été, voté par :
 - la CACP le 7 octobre 2008,
 - la commune de Courdimanche le 23 octobre 2008
- Ne traite que du nombre de constructions et n'aborde que superficiellement les problématiques :
 - de transport (bus, RER, trains, routes, pistes cyclables...),
 - d'équipements (scolaire, sportif, petite enfance, associatif, ...),
 - d'impact sur la sécurité ,
 - de préservation des équilibres paysagers – urbains,

Le PLH 4/4

- Les chiffres votés pour Courdimanche:
 - 360 logements à réaliser sur les 6 ans, soit plus de 1000 nouveaux habitants :

Répartition des logements à construire



La révision du PLU 1/2

- L'habillage du PLH « Courdimanche demain » où l'essentiel est déjà validé sans concertation
- La conservation de réserves foncières importantes
- Une densification aux franges urbaines
- La fusion Cergy-le-haut et Courdimanche

365 logements

(chiffres issues des réunions publiques et documents mis à disposition)

Fleury : 41
16 + 25

La Touffe : 210
16 + 78 + 81 + 35

Cavan : 55
20+35

Allouettes : 12

Limites Cergy : 47
17+30

Réserves foncières

